

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 décembre 2007

CP 07/12-02

### **5<sup>ème</sup> RÉUNION DU CONSEIL GÉNÉRAL ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2008**

—

Monsieur le Président communique à la Commission Permanente la date de la 5<sup>ème</sup> réunion consacrée aux Orientations budgétaires 2008. Celle-ci aura lieu le mercredi 19 décembre.

Compte tenu des travaux en cours à l'Hôtel du Département qui ne permettront pas de réceptionner la salle des séances à cette date, Monsieur le Président porte à la connaissance de la Commission Permanente que cette réunion pourrait exceptionnellement se tenir à la Préfecture de Tarn-et-Garonne (Hôtel des Intendants, salle Jean Moulin).

Dans ces conditions, conformément à l'article L 3121.9 du code général des collectivités territoriales et à l'article 1er, alinéa 2 du règlement intérieur, qui précisent que « *le Conseil Général se réunit à l'initiative de son Président, dans un lieu du département choisi par la Commission Permanente* », je vous invite à délibérer.

—

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 17 décembre 2007**

CP 07/12-02

**5<sup>ème</sup> RÉUNION DU CONSEIL GÉNÉRAL  
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2008**

—

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'article L 3121.9 du code général des collectivités territoriales et à l'article 1er, alinéa 2 du règlement intérieur,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Décide de tenir la 5<sup>ème</sup> réunion du Conseil Général pour 2007, consacrée aux Orientations budgétaires 2008, à la Préfecture de Tarn-et-Garonne (Hôtel des Intendants, salle Jean Moulin).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,